



**CONVENTION PARTENARIALE
DANS LE CADRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD
AVEC LA VILLE DE BISCHWILLER
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU
ET LE CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL DE BISCHWILLER**

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n° du Conseil départemental du Bas-Rhin du 9 décembre 2019,
ci-après dénommé « le Département »

ET

La Commune de Bischwiller représentée par son Maire, Monsieur Jean-Lucien NETZER dûment habilité par délibération n° du Conseil municipal du 16 décembre 2019,
ci-après dénommée « la Ville de Bischwiller »

ET

La Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par son Président, Monsieur Claude STURNI, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du,
ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération »

ET

Le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, représentée par son Président, Monsieur Raymond GRESS, dûment habilité par décision du Conseil de Surveillance du 18 octobre 2019,
ci-après dénommée « le Centre Hospitalier »

ET EN PARTENARIAT AVEC NOTAMMENT :

- **Partenaires Institutionnels** : l'ADEME, l'ARS, le PETR de l'Alsace du Nord, la cité scolaire André Maurois, ES Service Energie, la Fondation Sonnenhof, la médiathèque et le relais culturel de Bischwiller,
- **Partenaires Associatifs** : l'ASTU, le Centre d'Animation Social et Familial (CASF), le conseil citoyen du quartier Liberté, le Judo Club et la Société de Gymnastique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1, L.1111-4

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu la délibération n°CD/2017/077 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 relative aux Contrats départementaux de développement territorial et humain, approuvant notamment le Contrat départemental du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Vu la délibération Point N°8 du conseil municipal de Bischwiller du 5 février 2018 approuvant le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Vu la délibération n° 2018-CC-005 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du 8 février 2018 approuvant le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Vu la délibération n° du Conseil départemental du Bas-Rhin du 9 décembre 2019 approuvant la présente convention partenariale

Vu la délibération n° du Conseil municipal de Bischwiller du 16 décembre 2019 approuvant la présente convention partenariale

Vu la délibération n° du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau du approuvant la présente convention partenariale

Vu la décision du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller du 18 octobre 2019 approuvant la présente convention partenariale

Il est préalablement exposé,

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

La Ville de Bischwiller, 9ème ville du Bas-Rhin avec 12 700 habitants a une histoire et une sociologie particulières. D'un passé industriel riche elle a subi de nombreuses crises durant son histoire qui ont laissé des séquelles. Aujourd'hui, Bischwiller est identifiée comme défavorisée avec

des revenus des ménages faibles et un taux de chômage élevé. Elle est classée au 191ème rang de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) des communes de plus de 10 000 habitants et a un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville, tandis que le reste de la cité est inscrit en territoire de veille. Enfin, le collège et ses écoles de rattachement sont inscrits en Réseau d'Education Prioritaire (REP).

Cependant, Bischwiller dispose de nombreux équipements, infrastructures et services de qualité, aussi bien éducatifs, sportifs que culturels. La ville accueille aussi un pôle gériatrique majeur sur le plan départemental ainsi que de nombreux établissements et services médicosociaux pour personnes en situation de handicap.

Le Département du Bas-Rhin est largement présent à Bischwiller, que ce soit à la Maison de Services Au Public avec une antenne conséquente de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS), ou en appui aux acteurs locaux comme le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB), les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), le Centre d'Animation Social et Familial (CASF), la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb (MAC) qui dispose du label Relais Culturel, la politique de la ville ou l'épicerie sociale, la fondation Sonnenhof, etc.

En matière scolaire, le Département a en responsabilité la cité scolaire André Maurois et déploie un Projet Educatif Partagé Solidaire (PEPS) sur la thématique de l'orientation.

Enfin, concernant le soutien à l'habitat, le Département y intervient fortement que ce soit par la mise en œuvre opérationnelle des priorités du Plan Départemental de l'Habitat (financement des programmes des bailleurs sociaux, Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov' et Adapt' Habitat 67...) ou par la mobilisation de son ingénierie, comme par exemple pour contribuer à l'élaboration du Plan Local de l'Habitat Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle en vue du lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

Bischwiller est la 2ème ville de la CAH et s'inscrit résolument dans l'aire urbaine de Haguenau. A ce titre, plusieurs enjeux inscrits dans la convention partenariale entre le Conseil Départemental et la CAH adopté par le Conseil Départemental le 26 juin 2019, auront une influence et seront déclinés à Bischwiller.

Le Centre hospitalier départemental de Bischwiller, est un acteur et un employeur majeur du territoire, qui compte plus de 700 agents.

Il offre 918 places et lits, dans ses 3 pôles cliniques : «médecine et réadaptation», «hébergements et soins gériatriques» et «accompagnement handicaps». C'est un établissement de référence dans la prise en charge gériatrique et du handicap.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a déterminé les enjeux prioritaires pour le Territoire Nord à travers le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord 2018-2021 adopté en plénière du 11 décembre 2017. Il s'agit de :

- Accompagner l'industrie de demain ;
- Développer le thermalisme et le tourisme ;
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité ;
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi ;
- Adapter le territoire à l'avancée en âge ;
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Les 4 enjeux de travail mobilisant les partenaires co-signataires de cette convention sont :

1. L'enjeu de la revitalisation du centre-bourg ;
2. L'enjeu de la réussite éducative et de la vitalité des services au public ;
3. L'enjeu de la santé ;
4. L'enjeu d'un territoire connecté à énergie positive.

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des collectivités signataires pour répondre aux grands enjeux de ce territoire énoncés ci-après.

Les collectivités et établissements signataires réaffirment leur ambition commune, leur volonté partagée et leurs engagements réciproques pour accompagner les projets relevant du territoire de Bischwiller, qui sont en totale adéquation avec les enjeux prioritaires du Département et les stratégies de territoire de la Communauté d'Agglomération, de la Ville de Bischwiller et du Centre Hospitalier.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les collectivités et établissements signataires.

1. L'enjeu de la revitalisation du centre-bourg

Un développement territorial autour d'une image renouvelée

Le Département soutient la démarche de la Ville de Bischwiller consistant à réfléchir à une stratégie d'ensemble qui vise à surmonter les handicaps et améliorer la qualité de vie à Bischwiller dans tous les domaines de l'action publique. Tous les domaines qui concourent à la revitalisation de la ville sont concernés :

- l'habitat au travers de la future OPAH-RU;
- l'urbanisme avec la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Baumgarten qui vise à attirer des familles de catégories socio-économiques moyennes et supérieures sous-représentées actuellement dans la ville ;
- l'économie du commerce en favorisant le renouvellement intra-muros sans créer de concurrence en périphérie et en facilitant les conditions d'exploitation et d'installation dans les locaux du centre ;
- les déplacements avec les liaisons entre quartiers, le stationnement facilité mais aussi le développement des modes doux et de l'intermodalité ;
- des équipements scolaires, sportifs et de loisirs répondant aux attentes et aux besoins de la population et des associations ;
- la cohésion sociale à travers la politique de la ville, le soutien aux associations, le dialogue interreligieux ;
- l'accès à la culture pour tous par la programmation du relais culturel de Bischwiller, mais aussi à travers un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

L'habitat

Le Département du Bas-Rhin, la Ville de Bischwiller et la Communauté d'Agglomération entendent favoriser la réalisation de programmes de logements adaptés aux évolutions sociétales, à travers plusieurs dispositifs :

- l'élaboration, par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, d'un programme local de l'habitat intercommunal ;
- le développement des projets de logements en faveur des publics spécifiques (seniors, personnes handicapées) ;
- l'inscription sollicitée par la Ville de Bischwiller dans le dispositif d'Opération de Revitalisation du Territoire dans le contexte de l'évolution de l'action « Cœur de Ville » de Haguenau ;
- la réalisation d'une étude en vue du lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain ;
- le déploiement du dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti alsacien ;
- l'expérimentation d'un projet de maison alsacienne du XXIème siècle pour consolider le référentiel départemental et le développement de nouveaux projets comme par exemple autour de l'habitat ouvrier ;

- la mise en place d'une gouvernance dédiée le cas échéant par l'intermédiaire du Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité.

2. L'enjeu de la réussite éducative et de la vitalité des services à la population

L'enjeu « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public », inscrit dans le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord permet de soutenir en territoire des actions contribuant aux orientations du SDAASP.

Le Département du Bas-Rhin, la ville de Bischwiller, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller se fixent pour priorité d'amplifier les investissements et les initiatives contribuant à la réussite éducative et au déploiement de services aux publics :

- l'engagement d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et notamment en lien avec le collège André Maurois de Bischwiller ;
- la mise en œuvre des préconisations du schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public, par exemple dans le cadre de l'évolution de la Maison de Services de Bischwiller qui accueille notamment le Centre Médico-Social du Département et une antenne de la Mission locale d'Alsace du Nord, vers une maison France Services ;
- la restructuration du collège André Maurois de Bischwiller suite à la fusion des deux collèges pour 9 M€ ;
- la création d'un tiers-lieu, espace de citoyenneté au sein du Quartier Prioritaire de la Ville dans l'Espace Charron/Pharmacien ;
- la réhabilitation du Hall Kummer ;
- la réhabilitation et l'extension de l'institut de formation des aides-soignants ;
- la lecture publique avec la mise en réseau de la médiathèque de Bischwiller avec les autres structures de la CAH.

L'action sociale et l'insertion professionnelle

L'action sociale et l'insertion professionnelle sont une préoccupation majeure pour l'action publique à Bischwiller. De nombreuses initiatives sont développées par les services de l'Unité Territoriale d'Action Médico-sociale du Département et ses partenaires mais aussi par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bischwiller et le CASF.

Dans le cadre du **Circuit Court de l'Emploi 2018-2021** adopté lors du Conseil départemental du 25 juin 2018, le Département s'engage dans une déclinaison opérationnelle de son intervention au plus près des territoires et des habitants avec pour priorité d'initier et de soutenir des actions susceptibles :

- d'agir sur les ressources du territoire pour le rendre plus inclusif ;
- de construire un dispositif de pilotage des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA ;
- d'assurer un droit à un accompagnement sans rupture vers et dans l'emploi.

Relayé par la **Charte Entreprises et Quartiers**, l'emploi de proximité est soutenu au titre de la politique de la ville, par l'embauche d'un adulte relais positionné à titre expérimental sur la Ville de Bischwiller qui en assure le cofinancement. Il en résulte, sur Bischwiller, le renforcement des mesures de retour à l'emploi sur le Quartier Prioritaire de la Ville, mises en œuvre par l'Etat, Pôle Emploi et la Mission Locale, en lien avec le CASF, les services de l'Unité Territoriale d'Action Médico-sociale du Département et les associations de proximité.

La CAFET du CASF fonctionne grâce à la participation de personnes en recherche d'emploi dans le cadre de leur parcours d'insertion. La finalité de cette action est de leur permettre d'acquérir les gestes professionnels de bases liés aux métiers de la restauration et du service, d'avoir une activité valorisable sur un CV, de multiplier les relations sociales et de rompre l'isolement. En parallèle, les participants sont aidés dans les démarches de recherche d'emploi ou d'accès à la formation entre

autres. L'évolution de la CAFET souhaitée par le CASF, les services sociaux du Département pour pallier au manque d'outil **d'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**, constitue un des objectifs opérationnels du contrat de ville. Le Département du Bas-Rhin soutient l'élaboration d'un Diagnostic Local d'Accompagnement de la structure pour étudier la faisabilité d'une évolution du service vers un chantier d'insertion.

Le Département déploie la **démarche de Pluche solidaire** (expérimentation de mise à l'emploi de bénéficiaires du RSA au sein des cantines scolaires) au sein de la restauration du collège de Bischwiller.

La Ville de Bischwiller, avec le concours de l'Etat, a recruté une **médiatrice emploi insertion** qui a pour mission d'assurer un accompagnement renforcé des jeunes très éloignés de la formation ou de l'emploi par un suivi personnalisé.

Le Département est représenté dans l'équipe pluridisciplinaire de soutien pour orienter les jeunes de 16 à 30 ans et pour faciliter les liaisons entre intervenants lors des rencontres mensuelles ou plénières tous les 6 mois.

L'épicerie sociale de Bischwiller, gérée par le CCAS, permet à 211 familles du canton de Bischwiller dont 94 de la ville-centre, de bénéficier d'une aide alimentaire. De plus, des ateliers de redynamisation sont organisés tous les mois. Les travailleurs sociaux orientent les familles vers l'épicerie et le Département subventionne le CCAS chaque année pour cette mission.

L'attention aux aînés et notamment à **l'illectronisme** devient une préoccupation de plus en plus prégnante avec le développement des démarches dématérialisées. La Ville a demandé au CASF de proposer des actions de formation et d'accompagnement dans ce domaine. Le CASF s'est associé avec l'Institut Universitaire Technologique (IUT) de Haguenau autour d'une action « Médiations numériques et services aux personnes fragiles ». Cette action a été retenue par l'université de Strasbourg au titre de l'appel à projets « Recherche et science participative ». Le Département est invité à participer à ce travail.

Le CASF porte un projet **de création d'un tiers-lieu** dans la ville dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat. Ce tiers-lieu doit permettre un meilleur accompagnement des personnes en rupture d'emploi ou en difficulté avec le numérique ou porteuses d'innovations ou de pratiques pouvant changer d'envergure par la mise en réseau. Le projet est dans sa phase de construction. La Ville, comme le Département sont parties prenantes dans la réflexion.

Dans le cadre du **Plan Départemental de l'Action Sociale de Proximité**, le Conseil Départemental s'engage dans le cadre d'un partenariat renforcé pour une action sociale plus efficace et plus humaine notamment avec les différents services de la commune de Bischwiller et particulièrement le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), le service Enfance Jeunesse et celui de la Culture. Les différentes actions portent sur l'accueil de proximité, l'accessibilité de l'administration, le développement des liens sociaux et la participation des bas-rhinois aux propositions culturelles locales.

Ensemble, les partenaires (CCAS, Croix-Rouge, Secours Populaire, Emmaüs, Caritas,...) s'engagent dans l'accompagnement des publics prioritaires du Département par **la création d'un Conseil de solidarité et de développement social**. Cette instance de consultation et d'orientation animée par les services sociaux du Département, doit réunir l'ensemble des acteurs du territoire de Bischwiller et alentours (communes de Bischwiller, de Kaltenhouse, d'Oberhoffen-sur-Moder, de Schirrhein, de Schirrhoffen et de Rohrwiller) afin de permettre une meilleure coordination des actions menées en faveur des personnes en situation de précarité – et notamment les aides financières attribuées, tout en permettant de développer des solutions adaptées au public dans le cadre de la mission de lutte contre la pauvreté.

Sur le territoire de la Ville de Bischwiller sont accueillis des **Mineurs Non Accompagnés** (MNA), sous la tutelle du Département du Bas-Rhin. Ces jeunes ont la volonté de s'intégrer socialement et professionnellement en France. A cet effet, la Ville facilite leur intégration dans la vie associative et la vie locale de sa cité avec l'appui de la Conseillère Territoriale à la Vie Associative du Département.

3. L'enjeu de la santé

Le Département du Bas-Rhin, la Ville de Bischwiller et l'hôpital de Haguenau-Wissembourg-Bischwiller œuvrent, conjointement avec le PETR de l'Alsace du Nord, à une meilleure prise en compte, par les autorités sanitaires nationales et régionales, des besoins et des intérêts locaux tels que :

- la nécessité d'une organisation sanitaire régionale plus efficace, et sa mise en cohérence avec les réalités du territoire et les atouts locaux ;
- l'élaboration d'un Plan d'Action Territorial en Santé de proximité dans l'objectif d'aboutir à l'adoption d'un contrat local de santé médico-social dès lors que tous les partenaires soient d'accord avec toutes les implications qui en découlent ;
- le développement d'une filière tertiaire d'excellence en matière sanitaire et médico-sociale et notamment par l'extension/rénovation de l'institut de formation du Centre Hospitalier dédié aux métiers du grand âge ;
- la prise en compte des besoins spécifiques en termes de santé sur le Quartier Prioritaire de la Ville de Bischwiller. A ce titre, un Diagnostic local de santé et médico-social est en cours de réalisation sur le périmètre de politique de la ville, en partenariat avec la CAH, l'ARS et le Département.

Une ville engagée dans la prise en compte de l'autonomie des Personnes âgées et des Personnes Handicapées

Avec ses 671 places en instituts pour personnes âgées et 1497 places pour personnes en situation de handicap au sein du Centre Hospitalier et du Sonnenhof, Bischwiller est un véritable pôle pour l'Alsace du Nord, dans le domaine de la gériatrie et du handicap.

La ville de Bischwiller en partenariat avec le Département du Bas-Rhin, la fondation Sonnenhof, le Centre Hospitalier et les autres acteurs intéressés, ambitionne de créer, à l'échelle de la ville, un pôle d'excellence dans l'accompagnement des séniors et du handicap. Une réflexion devra s'engager incessamment afin d'agréger et de consolider l'existant et pour engager les projets nécessaires à l'atteinte de cet objectif. La ville et le Département souhaitent notamment réfléchir ensemble à la création d'une résidence sénior mixte pour personnes âgées handicapées ou non.

Compte tenu de l'enjeu que représente le vieillissement de la population du territoire Nord, le Département a décidé de créer une maison des aînés et des aidants sur Haguenau, qui ouvrira ses portes fin 2021. Cette structure doit permettre d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les habitants de plus de 60 ans du territoire Nord ainsi que leur entourage et de proposer des actions à destination des aidants et des aînés, qui se déploieront sur l'ensemble du territoire, et notamment sur la ville de Bischwiller.

La formation aux métiers du grand âge

Le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, tout comme les EHPAD et les services à domicile, connaissent des difficultés pour pourvoir leurs postes de soignants. De ce fait, le CHDB a été contraint de fermer des lits et de réduire l'offre de soins sur le territoire.

Dans l'attente d'actions et de moyens mis en œuvre dans le cadre du Plan « Grand âge et autonomie » porté par la Ministre Agnès Buzyn et du plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 établi par Myriam El Khomri, le CHDB développe des formations et des accompagnements à destination des personnes susceptibles de pourvoir les postes vacants.

L'institut de formation se prépare également à former davantage de professionnels si le plan grand âge et autonomie devait déboucher à l'accroissement de professionnels à recruter dans les EHPAD.

La Région est le financeur pour la formation diplômante vers le métier des aides-soignantes. L'institut de formation du CHDB propose d'autres formations que la formation diplômante, notamment des formations permettant la professionnalisation et l'accroissement des compétences nécessaires aux professionnels qui interviennent dans le domaine de la gériatrie. L'institut forme les auxiliaires d'aide aux actes de la vie quotidienne, dispense des formations de bio nettoyage et de sécurisation dans la distribution des repas et prévoit de former à nouveau des assistants en soins gérontologiques.

4. L'enjeu d'un territoire connecté à énergie positive

Les mobilités

Le Département du Bas-Rhin, la Ville de Bischwiller et la Communauté d'Agglomération partagent la même vision des priorités en matière de mobilités, parmi lesquelles :

- le développement d'une offre de stationnement autour de la gare de Bischwiller ;
- le développement des itinéraires cyclables, en favorisant les réalisations innovantes et notamment en expérimentant une piste cyclable à haut niveau de service entre Haguenau et Bischwiller, projet financé dans le cadre de la convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département, adoptée le 26 juin 2019 ;
- l'accompagnement des nouveaux usages de déplacement (mobilité électrique, trottinettes...) et l'optimisation des modes de déplacement déjà existant (covoiturage, plan de déplacements entreprise et établissement...) afin de limiter les impacts sur l'environnement.

L'enjeu de la transition énergétique

Face au changement climatique et pour contribuer à l'objectif de la conférence de Paris sur le climat en 2015 (COP 21), le Conseil Départemental du Bas-Rhin a défini le 13 décembre 2018 ses orientations stratégiques en matière de transition énergétique de nature à anticiper les conséquences pour l'Alsace et le Bas-Rhin (inondations, épisodes caniculaires plus fréquents, perte de richesse et de variété du patrimoine naturel alsacien, augmentation des risques sanitaires...).

Pour soutenir l'émergence de solutions concrètes et ayant un impact dans le quotidien des habitants, le Département et la Ville de Bischwiller décident d'œuvrer collectivement pour :

- sensibiliser les collégiens à la sobriété énergétique au travers d'actions éducatives, à la réduction des déchets dans les collèges, à la promotion d'une alimentation équilibrée et élaborée à partir de produits bio et locaux, à développer des actions de lutte contre le gaspillage à la cantine ;
- impulser, porter et soutenir des projets territoriaux intégrant les enjeux de la transition énergétique, comme le projet de réseau de chaleur et de chaufferie biomasse mutualisée entre équipements publics porté par la ville de Bischwiller ;
- engager un plan de 5 ans d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments départementaux qui le permettent, dans le cadre du plan « Place au soleil » lancé par l'Etat le 28 juin 2018. L'étude de faisabilité pour l'équipement du collège André Maurois est en cours dans le cadre des travaux de restructuration du collège. La ville de Bischwiller a pour sa part lancé une étude de faisabilité pour équiper le futur centre technique municipal de panneaux photovoltaïques.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PROJETS

Les projets objets de la présente convention sont décrits succinctement ci-dessous. Pour de plus amples précisions il convient de se référer aux pièces annexées à la présente convention.

Le Département et la Ville de Bischwiller partagent les enjeux et orientations communes tels que décrit ci-avant.

Afin de soutenir la stratégie de la ville le Département met à disposition son ingénierie et apporte son appui aux actions entreprises à Bischwiller qui se déclinent en trois domaines :

1. les équipements publics et l'offre de service aux publics
2. l'habitat et l'énergie
3. La santé

2.1. Les équipements publics / L'offre de service aux publics

Afin de renforcer l'attractivité de Bischwiller, le Département du Bas-Rhin soutient deux actions innovantes, à savoir l'espace Charrons-Pharmaciens et la restructuration du hall Chrétien Kummer.

▪ Création d'un lieu de citoyenneté dans l'espace Charrons-Pharmaciens (voir Annexe n°1)

L'espace Charrons-Pharmaciens est un ensemble de trois bâtiments mitoyens, propriété de la Ville de Bischwiller, qui est situé au centre-ville dans le quartier prioritaire de la politique de la ville. Son occupation a évolué au fil des années entre commerces, associations et logements à l'étage. Actuellement, les logements sont tous inoccupés.

La Vitrine des Arts est installée dans le bâtiment rue des Pharmaciens. A l'angle des rues des Pharmaciens et des Charrons se trouvent un espace dédié au conseil citoyen et un bureau pour l'adulte-relais. Enfin, dans le troisième bâtiment situé rue des Charrons est accueillie l'association des Amis du Musée de la Laub.

La Ville de Bischwiller souhaite réaliser une opération exemplaire ayant pour objectif la préservation du patrimoine par la mise en valeur de ce bâti. L'ensemble sera composé de 5 logements conventionnés à l'étage et d'espaces publics au rez-de-chaussée avec :

- la Vitrine des Arts, espace culturel ;
- un espace associatif au bénéfice des habitants du quartier (conseil citoyen, adulte-relais, CASF, etc.) mais aussi en lien avec la cité scolaire André Maurois dans le cadre du Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) ;
- un jardin intérieur.

▪ La restructuration du hall Chrétien Kummer (voir Annexe n°2)

La commune de Bischwiller a acquis auprès de la Société de Gymnastique le bâtiment « Hall Kummer » ainsi que le parc de stationnement. Situé rue des casernes, à proximité d'une école élémentaire, le bâtiment d'une emprise de 800 m² a été construit en deux étapes par la Société de Gymnastique.

La Ville a fait étudier la transformation et l'extension de l'ensemble avec comme besoins retenus :

- une salle polyvalente d'environ 450 m² servant aux écoles et aux associations durant la semaine et pour des manifestations festives le week-end,
- un espace privatif de danse pour la Société de Gymnastique,
- un dojo avec une surface de 365 m² pour les entraînements du club et les scolaires.

Au total, l'espace aura 1 456 m².

Les collégiens utilisent toute l'année le dojo actuel, ainsi que le hall Kummer. Après restructuration, ils seront à nouveau accueillis sur le site.

Le Département soutient également d'autres projets sur ce territoire, comme suit :

▪ La restructuration du collège André Maurois de Bischwiller.

Le projet porte sur deux anciens collèges contigus qui ont fait l'objet d'une fusion administrative et pédagogique en septembre 2017. L'ex collège André Maurois (datant de 1972) et l'ex collège Saut

du Lièvre (construit en 1980) font aujourd'hui partie de la cité scolaire constituée avec le lycée André Maurois.

L'objectif du projet est une réorganisation fonctionnelle globale pour constituer un seul et même collège en exploitant le potentiel des différents bâtiments existants. Il s'agit d'y créer les pôles fonctionnels, d'un collège classé REP, dimensionné pour 950 élèves, hors Segpa. La dimension environnementale fait partie intégrante de ce projet, avec des objectifs de performances énergétiques conformes à la réglementation thermique en vigueur. Une approche spécifique est actuellement en cours sur la demi-pension du site André Maurois dans l'objectif de regrouper l'ensemble des demi-pensionnaires collégiens sur le même site.

A l'issue des concertations, les enjeux suivants ont été confirmés :

- Apporter une réponse immobilière à cette fusion,
- Augmenter la capacité du collège à 950 élèves, contre 800 actuellement
- Elaborer un programme en parfaite concertation avec les usagers,
- Inscrire le projet dans la dynamique éducative du « Projet Educatif Partagé et Solidaire Orientation ».

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à ce stade à 6 000 000 € HT (valeur juillet 2018), pour un coût total de l'opération (études, travaux, frais divers) estimé à 9 M€ TTC (valeur juillet 2018).

Les études de Maîtrise d'œuvre se déroulent de septembre 2019 à septembre 2020. Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au printemps 2021 pour une durée estimée à 28 mois.

2.2. L'habitat et l'énergie

Le diagnostic du PLH intercommunal engagé par la Communauté d'Agglomération a révélé des enjeux portant sur l'habitat à segmenter en plusieurs catégories. Ils sont multiples et à traiter de manière transversale afin d'enrayer des problèmes liés non seulement à la vétusté de l'habitat mais aussi à des facteurs économiques et sociaux.

Les enjeux porteront principalement sur :

- l'amélioration de l'habitat : lutte contre la vacance et la précarité énergétique
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- la mise en valeur du patrimoine architectural et immobilier

Une étude pré-opérationnelle OPAH-RU engagée par la Communauté d'Agglomération, soutenue par l'ANAH à hauteur de 62 496 € soit 50% du coût global, dont le rendu est prévu pour le printemps 2020, permettra d'affiner davantage l'inventaire sur l'habitat, les leviers à mobiliser et les freins à la mise en place des dispositifs existants.

▪ L'amélioration de l'habitat : lutte contre la vacance et la précarité énergétique

Selon le diagnostic réalisé dans le cadre du PLHi, plus de 47% des logements à Bischwiller ont été construits avant 1915 et souffrent de vétusté : dégradation du bâti, absence de conformité aux normes thermiques et PMR (personnes à mobilité réduite), phénomène de vacance qui amplifie le manque d'entretien du parc immobilier.

Les secteurs de forte vacance se superposent avec les secteurs d'habitat ancien et de concentration de ménages à bas revenus, ce qui laisse apparaître une problématique récurrente de logements dégradés dans le centre-bourg.

Cette proportion importante de logements dégradés, qui s'explique par les faibles revenus des propriétaires et locataires, nuit à la qualité des espaces citadins et sclérose le renouvellement urbain qui serait bénéfique à la ville et générerait davantage de mixité sociale.

Les travaux de rénovation s'avèrent nécessaires afin de prévenir les risques d'insalubrité dans un parc immobilier vieillissant.

La mise en place du dispositif Denormandie sur la ville de Bischwiller constituerait un levier efficace pour enrayer les problèmes d'insalubrité latents en favorisant des travaux de rénovation énergétique auprès de propriétaires modestes ou très modestes (39 % à Bischwiller) dans une perspective de développement durable et de lutte contre la paupérisation.

Le dispositif ORT permettrait des financements complémentaires par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) à destination des acteurs institutionnels de travaux de rénovation dans le cadre de la vente d'immeuble à rénover (VIR) et du dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF).

Dans le cadre de la VIR, l'objectif est de faciliter l'accession sociale dans l'ancien grâce à des subventions de l'ANAH proposées aux vendeurs et aux maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, SEM...). Le DIIF permet de réguler le marché locatif privé tant en qualité de l'offre que dans un souci de mixité sociale par la gestion d'un parc à loyer maîtrisé par des opérateurs (bailleurs sociaux, SEM...) et des subventions de l'ANAH adressées aux propriétaires bailleurs.

Il s'agit in fine de lever tous les freins à la location et d'aider les bailleurs propriétaires privés ou institutionnels à remettre sur le marché des logements décentés et conformes aux attentes des locataires en répondant aux conditions financières difficiles des habitants du quartier prioritaire de la ville.

D'autres objectifs ont été fixés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU en lien avec le Département au titre de l'aide à l'ingénierie, comme l'accompagnement des copropriétés fragiles et en difficulté et l'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie, pour améliorer l'offre qualitative de logements et lever les freins potentiels à la location.

La lutte contre la précarité énergétique sera un des axes majeurs de la future OPAH-RU. Les dispositifs mis en place jusqu'à présent pour l'isolation des combles, entre autres, n'ont pas porté leur fruit.

Le Département poursuivra pour le territoire de la Ville de Bischwiller, la mobilisation de ses dispositifs en vigueur et notamment le PIG Renov'Habitat, le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie, le dispositif valorisation du patrimoine, le DDELIND,...

▪ **La ZAC du Baumgarten**

Prévue sur 20 ans, l'extension urbaine au nord-ouest de la commune doit permettre d'attirer de nouveaux habitants de catégories socio-professionnelles moyennes et élevées pour mieux équilibrer la population de la ville.

La ZAC du Baumgarten sera aménagée par le concessionnaire qui est la SERS. Une attention particulière sera portée sur la densification, les liaisons douces, les espaces de respiration, ou encore la circulation et l'architecture

▪ **Une étude à venir sur l'habitat ouvrier**

La Ville va faire réaliser une étude sur les petites maisons ouvrières (1790-1920) de Bischwiller, témoignage architectural du passé industriel textile de la ville. Il s'agit de trouver une réinterprétation architecturale de cet habitat en le mettant en conformité avec les réglementations thermiques en vigueur et en lui donnant une fonctionnalité réadaptée aux contraintes et attentes actuelles des habitants.

Cette étude pourrait s'inscrire dans le dispositif du Fonds d'Innovation Territoriale du Département et en complémentarité du dispositif de valorisation de l'habitat patrimonial et alimenter la démarche « Maison Alsacienne du XXIème siècle » sur le volet patrimoine industriel.

▪ **Création d'un réseau de chaleur**

La Ville de Bischwiller, avec l'aide du Département et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a fait réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur. L'objectif au départ était de partir du futur quartier d'habitat du Baumgarten, qui comportera à terme 810 logements, et de créer un réseau qui pourra aussi alimenter d'autres installations.

La création d'un réseau urbain très performant en énergie renouvelable est un objectif commun avec le Département. L'option retenue consiste à l'ajout d'une deuxième chaufferie biomasse au réseau pour atteindre un taux d'EnR entre 90% de 95 %. Cette solution nécessite une participation financière publique pour devenir rentable pour les usagers.

La Ville envisage de lancer une délégation de service public pour la réalisation du réseau de chaleur. La mise en service du réseau peut intervenir à partir de décembre 2021.

2.3. La santé

L'institut de Formation des Aide Soignants de Bischwiller est localisé au sein du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller. Il dispense des formations préparant au Diplôme d'Etat d'aides-soignants et accueille environ 100 élèves en cursus complet, cursus modulaire, cursus partiel voire en Validation des Acquis de l'Expérience, ainsi que des formations annexes.

Il accueille chaque année environ 200 stagiaires dans des domaines aussi variés que le bio-nettoyage, la sécurité alimentaire... et dans un contexte de difficultés à recruter des candidats à la formation...

L'institut de Formation est vétuste et ne dispose pas des locaux adéquats pour répondre aux différentes actions de formation dispensées. Le Centre Hospitalier a pour objectif de doubler les superficies de formation et d'améliorer les conditions d'accueil et le bien-être des élèves et des formateurs.

Le projet porté par le Centre Hospitalier, consiste à rénover les locaux du 1er étage et de s'agrandir par l'aménagement du 2ème étage. Il s'agit de créer des salles de cours, de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, des espaces détente, d'installer un ascenseur ou un élévateur pour Personnes à Mobilité Réduite.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DES PROJETS

Par la présente convention, les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des engagements y figurant ayant un caractère de réciprocité. Le suivi, l'évaluation et le bilan des engagements réciproques seront effectués dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

La Ville de Bischwiller s'engage à intégrer des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics de travaux le permettant.

Le Département s'engage par ses services d'ingénierie compétents à assister la Ville pour les besoins nécessaires à l'exécution des projets découlant de la présente convention.

3.1. La création de l'Espace Charrons/Pharmaciens

a) La Ville s'engage à :

- réaliser les travaux de réhabilitation de l'espace charrons/pharmaciens ;

- organiser des Comités de Pilotage au moins 2 fois par an avec l'ensemble des partenaires pour faire part des avancées du projet ;
- développer des actions à la fois éducatives, culturelles, sociales et économiques en lien avec d'autres partenaires associatifs ;
- assurer la coordination de l'espace tant dans la programmation que dans son fonctionnement ;
- accorder l'accès gratuit de l'espace, aux services du Département, notamment pour les actions et rendez-vous des services médico-sociaux ;
- s'engager activement, aux côtés du Département et des autres partenaires, aux travaux du PEPS « orientation ».

b) Le Département s'engage à :

- accompagner la Ville dans la construction de son projet et à mettre à disposition son ingénierie, en lien avec les compétences et les politiques du Département, au titre :
 - de l'action culturelle (accès et médiation à la culture, et à la lecture) ;
 - de la politique de la ville ;
 - des politiques éducatives en lien avec le collège ;
 - de l'action sociale de proximité ;
 - du développement de la vie associative locale
- soutenir financièrement le projet de création de l'espace Charrons-Pharmaciens ;
- lancer un Projet Educatif Partagé et Solidaire « orientation » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

3.2. La réhabilitation du Hall Chrétien Kummer

a) La Ville s'engage à :

- restructurer et rénover le hall Chrétien Kummer ;
- accorder la gratuité de tous les équipements sportifs utilisés par les collégiens de la cité scolaire André Maurois sur une période de 8 années à partir de la rentrée scolaire 2020, puis à appliquer un tarif préférentiel sur une période de sept ans ;
- accorder à titre gratuit, 1 fois par an au maximum, l'utilisation du hall Kummer par les services du Département ;
- permettre, à titre gratuit, le déploiement d'actions portées par la conférence des financeurs et au bénéfice du public sénior.

b) Le Département s'engage à :

- lancer un Projet Educatif Partagé et Solidaire « orientation » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;
- développer des actions éducatives dans tous les collèges et notamment autour du bilinguisme ;
- soutenir financièrement le projet de réhabilitation du Hall Chrétien Kummer.

3.3. Territoire à énergie positive - Mobilité

a) La Ville s'engage à :

- réaliser le réseau de chaleur et à le connecter à la chaufferie existante et à la nouvelle chaufferie réalisée au Sonnenhof ;
- raccorder au réseau l'ensemble des bâtiments et zones d'habitation envisagés, dont la cité scolaire André Maurois et le cas échéant la ZAC du Baumgarten ;
- maintenir pour les collèges notamment un prix compris entre 8 et 12 c €/TTC/kWh (abonnement et consommation, tarif 2020) ;
- développer des innovations techniques en matière d'économie d'énergie et d'utilisation des EnR (taux de 75 à 95%) ;

- articuler le projet de chaufferie avec la charte de la forêt d'exception en lien avec l'ONF et la Ville de Haguenau pour dynamiser une filière locale et durable bois-énergie avec l'accord du Sonnenhof et de l'exploitant ;
- mener une démarche de sensibilisation des collégiens au développement durable via l'objectif « réseau de chaleur mutualisé » et mettre à disposition ce réseau comme support pédagogique ;
- installer des panneaux photovoltaïques sur le nouveau centre technique municipal selon résultats de l'étude de faisabilité en cours.

b) La Communauté d'Agglomération s'engage à :

- créer de nouvelles infrastructures 100% inclusives en prenant en compte la mobilité pour tous (Personnes à Mobilité Réduite, cyclistes, piétons,...) ;
- développer les mobilités actives au travers du maillage des itinéraires cyclables départementaux et à créer une piste cyclable à haut niveau de service entre Haguenau et Bischwiller intégrant des innovations en terme de revêtements et d'éclairage,...

c) Le Département s'engage à :

- développer avec le collège de Bischwiller et plus largement de la Communauté d'Agglomération une démarche globale de développement durable visant l'obtention du label E3D (établissements en Démarche de Développement Durable) ;
- installer des panneaux photovoltaïques sur les collèges selon résultats de l'étude de faisabilité en cours ;
- mettre en place de mesures continues ou ponctuelles pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- soutenir financièrement le projet de réseau de chaleur durable et mutualisée de Bischwiller.

3.4. La santé

a) Le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller s'engage à :

- accueillir des collégiens en stage de 3^{ème} et à participer au PEPS « Orientation » ;
- participer au projet de filière d'excellence à développer en lien avec le collège ;
- accueillir des Services civiques ;
- proposer des missions de bénévolat dans le cadre de la "Bourse au permis" de la Ville ;
- communiquer sur les métiers du grand âge au sein des forums pour l'emploi organisés par le Département et ses partenaires ;
- accompagner le développement des compétences des agents en poste au Centre Hospitalier et dans d'autres établissements, ainsi des publics en insertion, débouchant sur l'emploi.

b) Le Département s'engage à :

- animer et activer le réseau partenarial pour orienter les personnels et les personnes vers les formations de l'Institut de Formation (Pôle Emploi, Mission Locale,...) ;
- orienter des BRSA vers les formations proposées ;
- animer la démarche partenariale du PEPS « orientation » et faire le lien avec le Collège en vue du développement d'une filière d'excellence.

ARTICLE 4 : COÛT DES PROJETS ET PLAN DE FINANCEMENT

Les dispositions ci-après viennent détailler les projets pour lesquels le Département apporte une contribution financière, sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental.

La contribution financière globale du Département est de 2 051 000 € pour les projets de la Ville de Bischwiller et de 161 850 € pour le projet du Centre Hospitalier.

4.1. Espace Charrons / Pharmaciens

Le coût de l'opération s'élève à 1 774 000 € HT dont 1 143 000 € HT à la charge de la Ville pour les espaces réservés aux publics, le reste étant pris en charge par OPUS, le bailleur social aménageant les logements à l'étage.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles	
Part Ville	1 143 000 €	Département du Bas-Rhin	228 600 €
Travaux	791 000 €	Ville de Bischwiller	413 200 €
Maîtrise d'œuvre	144 000 €	Etat	150 000 €
Autres frais (étude de sol, aléas, tolérances,...)	169 000 €	Région	225 000 €
Mandataire	39 000 €	Bailleur	757 200 €
Part Bailleur	631 000 €		
Travaux	449 000 €		
Maîtrise d'œuvre	84 000 €		
Autres frais (étude de sol, aléas, tolérances,...)	98 000 €		
TOTAL	1 774 000 €	TOTAL	1 774 000 €

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20% du montant éligible des travaux s'élevant à 1 143 000 €.

4.2. Hall Chrétien Kummer

Le coût de l'opération pour la restructuration du hall Kummer se monte à 4 780 000 € HT.
Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles	
Partie sportive	3 279 485 €	Département du Bas-Rhin	1 434 000 €
Travaux	2 586 779 €	Ville de Bischwiller	2 746 000 €
Maîtrise d'œuvre	386 930 €	Région	300 000 €
Autres frais	305 776 €	Etat (DETR)	300 000 €
Partie loisirs	1 500 515 €		
Travaux	983 221 €		
Maîtrise d'œuvre	147 070 €		
Autres frais	116 224 €		
Equipements	254 000 €		
TOTAL	4 780 000 €	TOTAL	4 780 000 €

Le Département soutient ce projet à hauteur de 30% du montant éligible des travaux s'élevant à 4 780 000 €.

4.3. Réseau de chaleur

Le coût de l'opération pour l'aménagement du réseau de chaleur est estimé à 4 274 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles	
Investissement réseau	4 274 000 €	Département du Bas-Rhin	388 400 €
		Ville de Bischwiller	1 553 600 €
		ADEME	2 136 000 €
		Délégataire	196 000 €
TOTAL	4 274 000 €	TOTAL	4 274 000 €

Le Département soutient ce projet à hauteur de 20 % de l'apport de la Ville s'élevant à 1 942 000€.

4.4. Réhabilitation de l'institut de formation des aides-soignants

Le coût de l'opération pour l'aménagement est estimé à 1 079 000 € TTC.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses TTC		Recettes prévisionnelles	
Travaux	816 000 €	Département du Bas-Rhin	161 850 €
MOE – autres missions (20%)	163 000 €	Région	€
Mobilier	100 000 €	CHDB	917 150 €
		ARS	€
TOTAL	1 079 000 €	TOTAL	1 079 000 €

Le Département soutient ce projet à hauteur de 15 % du montant éligible des travaux s'élevant à 1 079 000 €.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET DE MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONTRIBUTIONS

Les modalités de paiement de chaque contribution financière de chacun des partenaires seront définies en tant que besoin dans une convention financière individuelle à conclure avec le porteur du projet.

Les modalités de mise en œuvre des autres contributions de chacun des partenaires seront définies en tant que besoin dans une convention individuelle à conclure avec le porteur du projet.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION

6.1. La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties signataires.

6.2. La présente convention ne prendra fin qu'à réalisation des projets visés dans son objet, sauf dénonciation prévue à l'article 10 de la présente. L'exécution des projets tels que visés dans la convention devra avoir débuté dans les délais prévus pour l'exécution de chacun et, en tout état de cause, préalablement au 31 décembre 2021, date à laquelle, une première facture pour travaux réalisés devra être transmise.

ARTICLE 7 : SUIVI – ÉVALUATION – BILAN

7.1. Le Comité de suivi composé des signataires de la présente convention se réunit autant que de besoin pour suivre la réalisation des projets et au moins une fois par an. Ce comité peut être élargi à tous les partenaires participant à la réalisation des projets.

7.2. L'évaluation et le bilan de la réalisation des projets objets de la présente convention relèvent de l'initiative et son réalisés sous la responsabilité de chaque porteur de projet.

ARTICLE 8 : UTILISATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les modalités d'utilisation de chaque contribution financière sont détaillées dans les conventions financières citées à l'article 5 ci-avant.

ARTICLE 9 : INDEPENDANCE DES CLAUSES

Si l'une des clauses de la présente convention venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses de ladite convention continueraient à produire tous leurs effets, pour autant que l'économie générale de la convention et du contrat départemental puisse être sauvegardée. Les parties devront alors convenir d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à leur intention initiale, en remplacement de la clause déclarée nulle ou non applicable.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux et qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action nord susvisé. Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des signataires à tout moment moyennant un préavis de six (6) mois, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'ensemble des parties signataires de la présente convention.

La résiliation de la présente convention ne vaudra que pour la présente et ne produira aucun effet sur les autres conventions relatives à la déclinaison du contrat départemental, chaque convention étant autonome.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les litiges susceptibles de naître entre les parties signataires à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de négociation amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les parties signataires sont tenus d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion, un arrangement amiable est convenu, ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L.213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative. Toute action contentieuse postérieure devra être introduite devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en quatre exemplaires originaux à Bischwiller, le

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président, Frédéric BIERRY	Pour la Ville de Bischwiller, Le Maire Jean-Lucien NETZER
Pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau Le Président, Claude STURNI	Pour le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, Le Président du Conseil de surveillance, Raymond GRESS